MAIRIE DE MAILLY LE CAMP

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2022

Le huit mars deux mille vingt et deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en mairie, sous la présidence de Monsieur ROBERT Jean-Claude, Maire de Mailly-Le- Camp

<u>Membres présents</u>: BEQUET Christophe, BESSE Flavie, BOSSAT Thierry, CUSATI Adrien, FOY Virginie, GUILLEMAILLE Lucie, GUILLEMAILLE Philippe, LAMBERT Patricia, MICHONNEAU Philippe, MORETTI Angelo, REMY Laurence, SAUTIERE Virginie, TRIBOU Arnaud

Membres absents excusés : REMY Dominique ayant donné pouvoir à REMY Laurence

BRACQ Catherine ayant donné pouvoir à CUSATI Adrien

Membres absents : QUINZIN Eric, AUZOUX Agnès

Secrétaire: CUSATI Adrien

ORDRE DU JOUR:

Vente de la parcelle cadastrée section AH n°746, lot B à bâtir rue Auguste Renoir

Le conseil municipal décide de répondre favorablement à la demande de M et Mme ALASSONNIERE pour l'acquisition de la parcelle viabilisée cadastrée AH n°746 d'une surface de 587 m2, sise rue Auguste Renoir selon les conditions fixées par la délibération n°2020-40 du 23 juin 2020 à savoir 20€ du m2.

Consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux de la Place du Centre

Le conseil municipal à l'unanimité retient la proposition de ACi3 pour 2.800 € HT pour assurer la maîtrise d'œuvre des futurs travaux de la Place du Centre. La dépense sera à prévoir au budget primitif de 2022.

Dénomination et intégration de la voie sans nom (division parcelle AE n°580)

Le conseil municipal décide à l'unanimité de faire une offre en vue de l'acquisition de terrain section AB en vue de futurs projets communaux (lotissement, espace senior).

Annulation de la vente de la parcelle cadastrée section AD n°143

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'abroger la délibération n°2020_69 du 10 novembre 2020 portant cession de la parcelle cadastrée AD n°143, 45 m2 (erreur cadastrale).

Service des eaux : admission en créances éteintes

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'admettre en créances éteintes les dettes figurant sur l'état de des recettes irrécouvrables du service des eaux pour un montant de 364,40 € suite à décision de la commission de surendettement, décision qui s'impose à la collectivité.

Projet Eoliennes de l'Herbissonne : avis

Le conseil municipal avec 7 voix contre, 6 voix pour et 3 abstentions émet un avis défavorable au projet d'implantation de 8 éoliennes sur les communes riveraine de Villiers-Herbisse et Herbisse

Redevance d'occupation du domaine public (marché plein air)

Vu l'article L. 1311-5 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal à l'occasion de la mise en place d'un marché plein air le mardi matin rue des écoles décide de fixer le droit des places à 0.75 € le mètre linéaire par jour. Les recettes seront imputées au compte 70323 , redevance d'occupation du domaine public

Modification de l'acte constitutif de la régie n°1 (redevance d'occupation du domaine public)

Le conseil municipal à l'unanimité décide de modifier l'acte constitutif de régie des recettes de photocopies, jetons de camping car pour y intégrer les recettes de la redevance d'occupation du domaine public.

Travaux divers

Le conseil municipal à l'unanimité accepte et autorise le maire à signer :

- le devis de l'entreprise Pierre BRACQ pour 4 433,50 € HT soit 5 230,20 € TTC pour assurer les travaux de démoussage des 366 m2 de la toiture de l'ancienne école (location de nacelle incluse).
- le devis de l'entreprise Defrance pour 1 701,25 € soit 2 041,25 € TTC pour la réalisation des travaux de peinture de la Chapelle de la Perthe.

Questions diverses

Le Maire adresse ses remerciements à M. Adrien CUSATI et à Mme Laurence REMY pour les travaux de peintures de la plaque du Monument aux morts (plaque 1939-45).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 20h00 mn Vu par Nous, ROBERT Jean-Claude, Maire de MAILLY LE CAMP pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

> Le Maire, Jean-Claude ROBERT

